

Reçu dons aux œuvres (Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Nu	méro d'ordre	du	reçu

Bénéficiaire des versements				
Nom ou dénomination :				
Adresse:				
N° Rue				
Code postal Commune Objet :				
Cochez la case concernée (1):				
Oeuvre ou organisme d'intérêt général.				
Fondation d'entreprise.				
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du . pub	blié au Journal Officiel du			
Musée de France				
Association cultuelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du délivrée par le préfet de				
Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du				
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à leur logement.	des personnes en difficulté ou favorisant			
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises.				
Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du				
☐ Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.				
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)				
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)				
Donateur				
Nom:				
Adresse:				
Code postal Commune				
Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :				
Somme en toutes lettres :				
Date du paiement :				
Mode de versement :				
☐ Numéraire ☐ Chèque ou virement	Date et signature			
Autres (3)				
(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme				

- (1) Ou l'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
 (2) dons effectués par les entreprises
 (3) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement